



LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
DU CANADA

Rapport Annuel 2010



Table des matières

Rapport au ministre	2
Administrateurs et dirigeants	3
Responsabilité de la société à l'égard des états financiers	4
Pratiques de gouvernance de la société	5
Rapport de gestion	8
États financiers de la Corporation de développement des investissements du Canada	14

Adresse de la société :

1235, Bay Street
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5R 3K4

Téléphone : 416-304-3932

Télécopieur : 416-934-5009

Site Web : www.cdiccei.ca

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC » ou la « société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »), une filiale en propriété exclusive de la CDIC, a participé activement au premier appel public à l'épargne de titres de General Motors Company (« GM »). L'issue fructueuse de cette émission de titres a généré 1,17 milliard de dollars CAN pour GEN, déduction faite des frais de courtage. GEN conserve quelque 9 p. 100 d'actifs dans GM.

CDIC a procédé à cinq missions dans le cadre de l'examen permanent des actifs du gouvernement. Quatre de ces missions se sont terminées en fin d'exercice et quatre autres examens ont été amorcés.

La Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) a connu une bonne année. Le nombre de barils de pétrole produit s'est accru de 23 p. 100 et les prix du pétrole reçus étaient en moyenne de 18 p. 100 plus élevés qu'en 2009. La SGCH a versé 106,19 millions de dollars en redevances à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, 34 millions de dollars au gouvernement fédéral au titre de sa participation aux bénéfices nets et 61 millions de dollars en impôts sur les bénéfices.

La CDIC a vendu ses bons de souscription pour l'achat d'actions d'Air Canada pour un produit total de 1,9 million de dollars.

Pour l'exercice 2010, la somme totale des dividendes payés par la CDIC à partir des profits de la SGCH, des dividendes sur les actions de GM et du produit de la vente des actions de GM s'élevait à 1,289 milliard de dollars. De ce montant, 406 millions de dollars ont été versé à l'Ontario, à votre demande.

La Corporation d'investissement CH du Canada (une filiale en propriété exclusive de la CDIC) continue de gérer la participation du Canada dans Chrysler Group LLC.

Canada Eldor Inc. (CEI) est responsable de la gestion de toutes les questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs. Ces questions concernent principalement certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Au cours de 2010, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédit budgétaire.

Au nom du Conseil d'administration,



N. William C. Ross
Président du Conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 11 mars 2011

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS AU 11 MARS 2011

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

N. William C. Ross, LL.M. ^{(2) (3)}
Président du Conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président émérite et associé
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

John James Hillyard, MBA ^{(2) (3)}
Administrateur
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Ted Howell, CA, MBA ^{(1) (3)}
Haronger Partners Inc.
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Mary Beth Montcalm, Ph. D. ⁽²⁾
Administratrice
Toronto (Ontario)

Mary Ritchie, FCA ⁽¹⁾
P.D.G.
Richford Holdings Ltd.
Edmonton (Alberta)

Benita M. Warmbold, FCA ^{(1) (2)}
Vice-présidente principale et chef de l'exploitation
Office d'investissement du régime de pensions du Canada
Toronto (Ontario)

Dirigeants

Michael Carter
Vice-président exécutif

Andrew Staffl
Vice-président, Finances

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire général

Comités du Conseil

- ⁽¹⁾ Comité d'audit
- ⁽²⁾ Comité de nomination et de gouvernance
- ⁽³⁾ Comité de rémunération

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, incombe à la direction de la société.

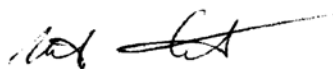
Ces états financiers consolidés ont été dressés par la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers des quatre filiales en propriété exclusive de la société dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers.

La CDIC a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité d'audit. Le Comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et communique ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte lors de l'approbation des états financiers. Le Comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la société afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du Conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la société, la vérificatrice générale du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif de la CDIC, j'ai examiné les présents états financiers. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je crois qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.



Michael Carter
Le vice-président exécutif de la
La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 11 mars 2011

PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La CDIC rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. De 1995 à novembre 2007, la CDIC avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». En conséquence, la société s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence.

Le Conseil d'administration de la CDIC supervise et surveille la conduite des activités de la CDIC. Le Conseil d'administration est actuellement composé du président et de cinq autres administrateurs. Les membres du Conseil d'administration possèdent une expérience appréciable des secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes dans l'exercice de leur rôle. Le président du Conseil d'administration évalue l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du Conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDIC.

Le taux de participation aux réunions du Conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps qui s'impose, hors des réunions du Conseil d'administration, à la gestion de la société. En 2010, le Conseil d'administration a tenu onze réunions et les comités se sont rassemblés huit fois. Chaque filiale possède son propre Conseil d'administration qui se réunit sur une base régulière.

Le Conseil d'administration passe en revue et approuve chaque année le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont recensés et gérés tout au long du processus. Le Conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle il examine, entre autres, les buts et les objectifs de la société d'un point de vue stratégique.

Afin d'avoir de l'aide pour assurer la gérance de la CDIC, le Conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le Comité de nomination et de gouvernance, le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Le Comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la société. Ce comité continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, ce comité prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du Conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du Conseil d'administration. Le Comité de rémunération passe en revue la rémunération des employés de la CDIC et de ses filiales. Le Comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers de la société, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la société et communique directement avec les auditeurs de la société.

Le Conseil d'administration a des relations de travail efficaces avec la direction de la CDIC. La répartition des responsabilités entre le Conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du Conseil d'administration précise les rôles et les responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du Conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise approuvés par le Conseil d'administration, sur le rapport annuel, le site Web de la société et une réunion annuelle regroupant ses partenaires. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du Conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, au besoin, ainsi qu'un remboursement des dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDIC continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public. Elle agira par anticipation en modifiant en conséquence ses pratiques de gouvernance.

**Début de projets
relatifs à l'examen
des actifs par la CDIC.**

Augmentation des recettes
de la Société de gestion Canada
Hibernia de 23 p. 100, qui passent
à 249 millions de dollars.



Paiement d'environ
1,3 milliard de dollars
en dividendes au
gouvernement du Canada.

**Premier appel public
à l'épargne de
General Motors et
produit de la vente
de ses actions
s'élevant à plus d'un
milliard de dollars.**



Rapport de gestion de la CDIC

Les communications publiques de la CDIC, y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDIC.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques inhérents et des incertitudes générales et spécifiques. C'est donc dire que les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives ne se réaliseront peut-être pas. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDIC en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de la CDIC

La CDIC est une société d'État fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements de participation du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDIC a pour principal objectif d'exécuter ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la société a la responsabilité de quatre filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Corporation d'investissement CH du Canada (« CH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient une participation de concessionnaire de 8,5 p. 100 dans l'actuel projet d'exploitation des ressources pétrolières extracôtières Hibernia (« Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. CH et GEN, qui ont été constituées en 2009, détiennent respectivement une participation dans Chrysler Group LLC (« Chrysler ») et dans General Motors Company (« GM »).

Depuis sa création en 1982, la CDIC a efficacement assuré la gestion et le dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC au cours de 2009 comprennent Canadair Limited, de Havilland Aircraft of Canada Limited, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada et des actions de Cameco Corporation. En 2010, une filiale de CDIC a vendu 20 p. 100 du portefeuille d'actions ordinaires de General Motors qu'elle détenait dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (PAPE). Le total des produits de ces activités versés à l'État s'est élevé à environ 2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2009 et à plus de 1 milliard de dollars en 2010. De plus, la SGCH a versé un total de 1,38 milliard de dollars en dividendes cumulatives.

En août 2009, le ministre des Finances a demandé à la CDIC de participer à l'examen permanent des actifs du gouvernement, ci-après nommé l'examen des actifs. À ce titre, la CDIC retient les services de conseiller pour qu'ils effectuent des analyses financières, juridiques ou techniques du portefeuille du gouvernement du Canada, suivant les instructions du ministre. La CDIC surveille les conseillers et examine les rapports avant leur présentation au gouvernement du Canada.

La CDIC dispose d'une équipe de gestion basée à Toronto. Dirigée par le vice-président exécutif, cette équipe travaille en étroite collaboration avec des consultants externes, des spécialistes de la passation des marchés et le Conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la société et de ses filiales. La SGCH a une équipe de gestion distincte, basée à Calgary, dont les membres possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Dirigée par son président-directeur général, cette équipe fournit une expertise dans les secteurs techniques, de la géologie, de la commercialisation, du transport et des finances.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Rendement de la société par rapport au plan

Par rapport à ses objectifs clés, décrits dans son plan d'entreprise de 2010-2014, le rendement de la CDIC pour l'exercice 2010 est le suivant :

Objectifs clés :

- gérer les investissements de la société et surveiller la gestion des obligations de CEI;
- gérer les volets du processus d'examen des actifs qui lui ont été attribués et être préparée à assurer la gestion et le dessaisissement de tout autre placement de l'État qui lui seront donnés à dessaisir, dans une perspective commerciale;
- augmenter les réserves de trésorerie de la CDIC afin de lui permettre d'exercer avec prudence ses diverses nouvelles responsabilités.

Rendement :

- cinq projets d'examen des actifs ont été amorcés en 2010; les activités comprenaient la préparation des énoncés des travaux, la parution des demandes de propositions, l'évaluation et l'embauche des consultants ainsi que la surveillance et l'examen de leurs travaux;
- la CDIC a augmenté ses réserves de trésorerie qui sont passées à plus de 50 millions de dollars, soit le montant requis actuellement pour qu'elle puisse respecter son mandat.

Société de gestion Canada Hibernia

Au cours de l'exercice 2010, le rendement financier a dépassé le budget en raison des taux de production élevés et du prix du pétrole qui est demeuré assez stable au cours de l'année. La production moyenne du champ pétrolifère Hibernia a été de 154 300 barils de pétrole par jour par rapport aux 105 000 barils prévus dans le budget.

Les activités d'expansion liées au projet de prolongement sud d'Hibernia (PSH) se sont poursuivies tout au long de 2010. Deux nouveaux puits importants ont été forés et mis en production. D'importantes ententes fiscales et ententes relatives aux capitaux propres et aux avantages ont été signées entre la province, les propriétaires d'Hibernia et la société pétrolière provinciale Nalcor en février 2010. L'approbation de la modification du plan d'expansion du secteur unitaire du PSH par les autorités de réglementation a été reçue en octobre 2010. Les ententes restantes entre le gouvernement du Canada, la province et les propriétaires d'Hibernia ont été conclues en février 2011. L'approbation des propriétaires du secteur unitaire PSH devrait être donnée suivant la passation des ententes restantes avec le gouvernement. La participation directe de 5,08482 p. 100 que détient la SGCH dans le secteur unitaire PSH sera révisée, conformément au processus d'ajustement prévu dans l'entente sur le secteur unitaire.

Canada Eldor Incorporated

CEI continue de suivre de près et de partager avec Cameco Corporation les coûts d'élimination des déchets accumulés. CEI a entamé un processus d'arbitrage avec Cameco afin de régler leurs différends sur le partage des coûts.

Corporation d'investissement CH du Canada

CH continue de gérer le placement en actions dans Chrysler. CH n'a reçu aucun bénéfice net au cours de 2010.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Corporation d'investissement GEN du Canada

GEN a retenu les services de Rothschild Inc. et de cabinets d'avocats américains et canadiens pour qu'ils lui fournissent des services consultatifs concernant ses actifs dans GM étant donné que GM se préparait à procéder à un premier appel public à l'épargne (PAPE). Le 18 novembre 2010, les actions de GM ont commencé à être négociées aux bourses de New York et de Toronto. Le total des produits du PAPE lancé par GM a atteint près de 23 milliards de dollars. Il s'agit de l'un des plus importants PAPE de l'histoire. Dans le cadre de cet appel public, GEN a vendu 20 p. 100 de ses actions ordinaires pour un produit de plus de 1 milliard de dollars. GEN continue d'évaluer les pistes d'action lui permettant de monétiser les actifs qu'elle détient toujours dans GM, dans une perspective commerciale. GEN est partie à une convention de placement restreignant la vente d'actions jusqu'en mai 2011.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue des actifs de la CDIC dépendra de la conjoncture du marché et de l'économie se rapportant à l'entreprise ou au placement.

La trésorerie de la SGCH provient exclusivement de la production de pétrole provenant des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent les installations de production du champ Hibernia et le pétrolier de brut affrété à terme. La trésorerie fluctue selon les volumes de production de pétrole, le prix du brut, les taux de change, les redevances et les frais de participation du concessionnaire, les coûts d'exploitation, le fardeau fiscal, les niveaux de dépenses en immobilisations et, à l'avenir, les revenus provenant des frais d'installation.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires adoptées, en particulier celles adoptées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») et le gouvernement de la Saskatchewan.

Toute réalisation ultérieure de produit en espèces des placements dans GM ou Chrysler dépendra à la fois des capacités des nouvelles équipes de direction de ces entreprises et de la santé des marchés de l'automobile dans lesquels elles sont en concurrence. GM et Chrysler exercent des activités dans un environnement tributaire des dépenses de consommation. En 2010, les deux entreprises ont obtenu un assez bon rendement eu égard aux attentes exprimées au moment de leur réorganisation.

Risques et éventualités

Comme toute exploitation pétrolière, Hibernia s'expose à des risques liés à la géologie et à l'interruption de la production. Ces risques visent particulièrement le secteur unitaire PSH et ses réserves qui n'ont pas encore été entièrement explorées. L'exploitant du projet maintient des normes élevées. Bien que la SGCH maintienne le maximum de couverture d'assurance qu'elle considère viable, il existe des risques écologiques pour lesquels la SGCH n'est qu'en partie assurée.

CEI assume une responsabilité considérable en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. Depuis 2007, CEI et Cameco ne s'entendent pas sur l'interprétation et la responsabilité des déchets communs dont CEI est en partie responsable. Les entreprises ne sont pas parvenues à un règlement en 2010 et la question a été soumise à l'arbitrage. L'issue de ce différend pourrait conduire à une gamme étendue de résultats financiers allant de la soustraction à toute autre responsabilité à une responsabilité plus élargie que la responsabilité actuelle de CEI. Cameco a également informé CEI qu'elle la tenait en partie responsable des coûts associés à une fuite survenue à l'une de ses installations. CEI n'a pas reçu suffisamment d'information pour évaluer cette allégation. On ignore si les fonds mis de côté permettront de faire face aux passifs potentiels ou de régler les autres poursuites dont CEI fait l'objet.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM est sujette à d'importantes fluctuations en raison du risque associé au prix du marché. Également, le placement de la CDIC dans le secteur de l'automobile est exposé aux risques inhérents à l'industrie et à la relative performance de Chrysler et de GM.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

La majorité des actifs de la CDIC et de ses filiales sont touchés par les fluctuations du taux de change. Les produits de la SGCH sont fondés sur les prix en dollars américains. Les actifs de GEN et de CH sont libellés en dollars américains. Le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,0466 au 31 décembre 2009 et de 0,9946 le 31 décembre 2010, soit une baisse de 5 p. 100. Au fur et à mesure que les actifs seront cédés, le produit en espèces ultérieur dépendra des variations du taux de change. Les variations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien influent également sur les dividendes versées sur les actions privilégiées de GM. Ni la CDIC ni ses filiales ne réalisent des opérations de couverture.

États financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010

Le total des produits pour l'exercice 2010 s'établissait à 923 millions de dollars par rapport à 221 millions de dollars en 2009. L'augmentation est principalement due à un gain obtenu sur la vente des actions ordinaires de GM.

En ce qui a trait à la SGCH, la production totale du champ Hibernia au cours de l'exercice 2010 a dépassé considérablement les prévisions en raison de la production des nouveaux puits et des activités de reconditionnement des puits existants. En 2010, la production de pétrole quotidienne a été de 154 300 barils par jour, une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 125 600 barils par jour en 2009. En 2010, les recettes pétrolières se sont élevées à 249 millions de dollars, déduction faite des redevances et du paiement de la participation aux bénéfices nets au gouvernement. Le résultat net après impôts a été de 124 millions de dollars, une augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 81 millions de dollars. En 2010, la SGCH a versé 116 millions de dollars en dividendes à la CDIC comparativement à 92 millions de dollars en 2009. Le prix du pétrole reçu en 2010 s'établissait en moyenne à 78,74 \$US le baril, par comparaison à 66,85 \$US en 2009. En 2010, l'amélioration des résultats de production par rapport à ceux de 2009 a été contrebalancée en partie par des modifications fiscales apportées en 2009. Conformément aux ententes initiales, les taux de redevances à la province sont passés de 5 p. 100 (taux de redevances brut) à 30 p. 100 (taux de redevances net) et le paiement des participations au revenu net de 10 p. 100 au gouvernement du Canada est devenu exigible.

CEI a augmenté le montant de sa provision pour les coûts futurs du déclassement de l'ancien site minier de Beaverlodge en raison de l'augmentation prévue des activités de surveillance et du retard à recevoir l'approbation finale du transfert du site au gouvernement de la Saskatchewan.

CH n'a touché aucune recette, mais engagé des dépenses de 600 000 dollars, principalement au titre de services d'experts-conseils et consultatifs. Le financement des activités de CH provient d'investissements en actions et de prêts consentis par la CDIC. La valeur comptable du coût historique de la participation de CH dans Chrysler demeure à 20 millions de dollars.

En 2010, GEN a reçu 36,9 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées de GM (16,5 millions de dollars en 2009). Les coûts d'exploitation engagés par GEN en 2010 se sont élevés à 4,9 millions de dollars, un montant beaucoup plus élevé que celui prévu, car à ce moment on ne s'attendait pas à ce que GM procède à un premier appel public à l'épargne en 2010.

En juillet 2009, GEN a reçu 58 368 644 actions ordinaires de GM estimées à 2,68 milliards de dollars ou quelque 45,92 \$ l'action. En 2010, General Motors a procédé à un fractionnement d'actions, à raison de trois contre une, dans la foulée duquel GEN est devenue propriétaire de 175 105 932 actions ordinaires, à 15,31 \$ l'action. GEN a vendu 35 millions d'actions, à 33 \$US l'action, dans le cadre du premier appel public à l'épargne, moins une commission de vente de 0,75 p. 100, ce qui s'est traduit par un produit de 1,17 milliard de dollars et un gain de 636 millions de dollars sur la vente des investissements. Le montant du placement en actions ordinaires de GM est maintenant évalué en fin d'exercice à la juste valeur estimée. La valeur de l'investissement est passée de 2,68 milliards de dollars en 2009 à 4,73 milliards de dollars en 2010 à la suite de la modification de la base d'évaluation compensée par les ventes d'actions. L'augmentation de la valeur des actions ordinaires de GM en fin d'exercice est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu qui s'élèvent à 2,58 milliards de dollars.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

En 2010, le total des dividendes versés par GEN à la CDIC s'élevait à 1,219 milliard de dollars, dont 1,171 milliard de dollars sont associés à la vente des actions dans le cadre du PAPE à l'épargne et 48,1 millions aux dividendes sur les actions privilégiées de GM. Résumé de l'activité des actions ordinaires de GM.

Valeur à l'achat en juillet 2009	2,68 milliards de dollars
Augmentation de la valeur depuis l'achat	3,23
Moins le gain réalisé sur les actions vendues	(0,64)
Coût des actions vendues	(0,54)
Valeur des actions restantes en décembre 2010	4,73

Le montant des charges du siège social et des dépenses engagées par la CDIC au titre du dessaisissement des placements était plus élevé que celui de l'année précédente en raison des efforts accrus que la direction a dû déployer pour participer au processus d'examen des actifs et pour gérer ses investissements et ses filiales. Ces efforts comprennent la surveillance des placements et les discussions tenues avec les entités émettrices et les conseillers. En 2010, les honoraires des experts-conseils et des avocats se rapportant à l'examen des actifs se sont élevés à 1,914 million de dollars.

Au cours de cet exercice, la CDIC a versé 1,289 milliard de dollars en dividendes au gouvernement du Canada. Le financement de ces dividendes provient des dividendes reçus de la SGCH, des dividendes reçus de GEN à la suite du PAPE et des dividendes sur les actions privilégiées de General Motors.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA (ASB) a demandé à toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes de ce faire en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter du 1er janvier 2011, y compris les chiffres correspondants de la période précédente. Comme la société est tenue de préparer et de présenter des états financiers trimestriels en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) à compter du 1er avril 2011, ces états financiers trimestriels seront préparés conformément aux IFRS.

En 2010, la CDIC a élaboré et a commencé de mettre en œuvre un plan de transition aux IFRS afin de se conformer à la demande et d'assurer une transition en douceur. La haute direction et le Comité d'audit ont participé à ce processus, et on a retenu les services de conseillers externes pour recevoir des conseils techniques. La société a réalisé une évaluation diagnostique qui a permis de déterminer les principales divergences entre les conventions comptables actuelles de la CDIC et les IFRS ainsi que les systèmes et les processus qui devront être mis à jour afin de présenter des états financiers conformes aux IFRS. En 2010, la société a procédé, en grande partie, à l'examen de ses conventions comptables afin de déterminer, pour chaque convention examinée dans le cadre de l'évaluation diagnostique, la nécessité d'une modification et si une telle modification était autorisée en vertu des IFRS. Certaines conventions comptables seront modifiées de manière significative, alors que dans d'autres secteurs aucun changement n'est prévu. La CDIC suivra de près les modifications apportées aux normes par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et examinera l'incidence des modifications proposées sur les plans actuels et les décisions prises.

La CDIC a déterminé et mis en place les processus nécessaires pour effectuer un double établissement de rapports en 2010-2011. Aucune modification importante des systèmes et des mécanismes financiers n'a été requise.

À l'heure actuelle, la CDIC s'attend à ce que les Normes internationales d'information financière aient une incidence sur les états financiers consolidés en ce qui a trait aux normes suivantes :

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Norme comptable internationale 39 : Instruments financiers (NCI 39)

En vertu de la Norme comptable internationale 39, les placements dans des instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à moins que l'instrument financier n'ait pas de cours coté sur un marché actif et que la juste valeur ne puisse être évaluée de façon fiable. En vertu des PCGR du Canada, les actions ordinaires de GM et la participation dans Chrysler ont été évaluées au prix coûtant au 31 décembre 2009. Comme la juste valeur de ces placements peut être évaluée de façon fiable, cela entraînera une modification de la base d'évaluation dans le cadre de la transition aux IFRS. Les conséquences sur le bilan initial se traduiront par une augmentation importante des placements à leur juste valeur, la différence étant inscrite au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er janvier 2010.

La participation dans Chrysler et les actions ordinaires de GM seront évaluées à leur juste valeur à chaque période visée. Les actions privilégiées de GM continueront d'être inscrites à leur juste valeur et les variations de la juste valeur seront constatées dans le produit.

Norme comptable internationale 19 : avantages sociaux futurs (NCI 19)

À l'heure actuelle, la société utilise la méthode dite du « couloir », en vertu des PCGR du Canada, pour amortir les gains et les pertes actuariels par les bénéficiaires. En vertu des Normes internationales d'information financière, la société a l'intention de comptabiliser les gains et les pertes actuariels directement dans les capitaux propres. Tous les gains et pertes actuariels non comptabilisés à la date de transition seront comptabilisés dans les résultats non distribués d'ouverture. Ainsi, un montant de 0,68 million de dollars sera inscrit au débit des résultats non distribués au 1er janvier 2010 et un crédit d'un montant correspondant sera inscrit au passif au titre des prestations constituées.

La CDIC n'a pas encore établi si la Norme comptable internationale 37, qui concerne les provisions, avait une incidence sur les états financiers préparés en vertu des IFRS.

Première adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS 1)

L'IFRS 1 prévoit certaines exemptions et options pour les déclarants en vertu des PCGR du Canada qui se convertissent aux IFRS. La société a examiné les principales exemptions et options en concomitance avec chaque norme y afférente. Les options suivantes sont applicables à la CDIC :

- en vertu de l'IFRS 1, la CDIC choisira de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulatifs du régime d'avantages sociaux dans les résultats non distribués à la date de transition, ce qui se traduira par une diminution des résultats non distribués d'ouverture et une augmentation du passif au titre des prestations constituées d'environ 0,68 million de dollars;
- la CDIC choisira d'appliquer l'exemption de l'IFRS 1 relative aux obligations d'information sur les régimes de pension à prestations déterminées, qui l'autorise à divulguer prospectivement cette information à compter de la date de transition aux IFRS.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, et l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, l'état consolidé des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données à l'entité par le gouverneur en conseil ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sylvain Ricard, CA
vérificateur général adjoint

Le 11 mars 2011
Ottawa, Canada

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Le 11 mars 2011
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

31 décembre (En milliers de dollars)

	2010		2009	
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129 884	\$	105 416	\$
Créances	35 863		15 019	
Impôts à recouvrer	–		7 654	
Stocks	4 104		6 941	
Charges payées d'avance	417		374	
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	7 746		7 284	
	178 014		142 688	
Actif à long terme :				
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	125 904		130 752	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 5)	5 688		2 550	
Immobilisations corporelles (note 6)	105 492		122 705	
Placements (note 7)	5 169 802		3 147 633	
	5 406 886		3 403 640	
	5 584 900	\$	3 546 328	\$
Passif et capitaux propres				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	31 515	\$	50 629	\$
Tranche de l'obligation locative échéant à moins d'un an (note 8)	1 552		989	
Tranche des autres obligations échéant à moins d'un an (note 10)	7 553		7 072	
Impôts exigibles	10 044		–	
	50 664		58 690	
Passif à long terme				
Obligation locative (note 8)	5 042		6 967	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	27 583		31 691	
Autres obligations (note 10)	19 633		17 733	
Impôts futurs (note 11)	2 760		5 786	
	55 018		62 177	
Capitaux propres				
Capital-actions				
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires				
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1		1	
Surplus d'apport	3 912 184		3 912 184	
Déficit accumulé	(1 017 769)		(486 724)	
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 584 802		–	
	5 479 218		3 425 461	
Engagements et éventualités (note 14)				
Évènement postérieur (note 1)				
	5 584 900	\$	3 546 328	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :



administrateur



administrateur

État consolidé des résultats et du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars)

	2010		2009	
Produits :				
Gain sur la vente de placements (note 7)	637 391	\$	-	\$
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets (note 13)	248 789		201 600	
Dividende sur les actions privilégiées (note 7)	36 856		16 538	
Gain (perte) de change	(1 387)		2 433	
Intérêts	1 414		620	
Frais de gestion	-		48	
	923 063		221 239	
Charges				
Amortissement pour déplétion et dépréciation	42 478		55 148	
Frais d'exploitation	19 427		24 509	
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction (note 7)	26 000		21 367	
Frais d'administration et de dessaisissement	10 397		6 039	
Frais d'examen des actifs	1 914		-	
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	1 585		3 135	
Coûts des autres obligations	4 669		2 833	
Intérêts sur l'obligation locative	816		1 017	
	107 286		114 048	
Résultat avant impôts sur les bénéfices	815 777		107 191	
Impôts sur les bénéfices (note 11)				
Impôts exigibles	60 718		49 227	
Réduction d'impôts futurs	(3 026)		(11 665)	
	57 692		37 562	
Résultat net	758 085		69 629	
Autres éléments du résultat étendu				
Gain latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	3 229 813		-	
Gain réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	(645 011)		-	
	2 584 802		-	
Résultat étendu	3 342 887	\$	69 629	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars)

	2010		2009	
Capital-actions	1	\$	1	\$
Surplus d'apport à l'ouverture de l'exercice	3 912 184		743 184	
Placements d'une partie apparentée	–		3 169 000	
Surplus d'apport à la clôture de l'exercice	3 912 184		3 912 184	
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(486 724)		(467 353)	
Résultat net	758 085		69 629	
Dividendes	(1 289 130)		(89 000)	
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(1 017 769)		(486 724)	
Cumul des autres éléments du résultat étendu à l'ouverture de l'exercice	–		–	
Autres éléments du résultat étendu	2 584 802		–	
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la clôture de l'exercice	2 584 802		–	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	5 479 218	\$	3 425 461	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars)

	2010		2009	
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Exploitation :				
Résultat net de l'exercice	758 085	\$	69 629	\$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Gain sur la vente de placements	(637 391)		-	
Réduction d'impôts futurs	(3 026)		(11 665)	
Amortissement pour déplétion et dépréciation	42 478		55 148	
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1 585		3 135	
Gain de change latent	(394)		(1 331)	
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	26 000		21 367	
Règlement de l'obligation pour abandon	(2 374)		(3 166)	
	184 963		133 117	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	(18 141)		(15 068)	
	166 822		118 049	
Financement :				
Dividendes versés	(1 289 130)		(89 000)	
Paiements aux termes de l'obligation locative	(968)		(959)	
	(1 290 098)		(89 959)	
Investissement :				
Produits de la vente de placements	1 174 025		-	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26 260)		(17 944)	
Variation nette du compte du Trésor du Canada (note 4)	4 385		(547)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce	(3 138)		-	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	(1 268)		1 879	
	1 147 744		(16 612)	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 468		11 478	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	105 416		93 938	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	129 884	\$	105 416	\$
Représenté par :				
Trésorerie	1 691	\$	15 947	\$
Équivalents de trésorerie	128 193		89 469	
	129 884	\$	105 416	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes complémentaires des états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010 (Tous les montants sont en milliers de dollars)

1. La Corporation et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

La Corporation consolide quatre filiales à cent pour cent, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), la Corporation d'investissement CH du Canada (« CH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, elle est un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital-actions de l'acheteur et d'un billet. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement du Canada (« gouvernement ») en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets historiques, de la restauration des lieux et des avantages complémentaires de retraite. Des informations sur ces obligations sont présentées à la note 10.

La SGCH a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques et à la Loi de l'impôt sur le revenu. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia. La participation de la SGCH dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont eux-mêmes consolidés dans les états financiers de la CDIC.

En 2010, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre Neuve-et-Labrador (« province ») et ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« OCTLHE ») de mener d'autres travaux d'exploitation dans le Prolongement de la zone sud d'Hibernia (« PSH »). En février 2011, la Corporation et d'autres participants ont signé avec la province et le gouvernement les autres ententes nécessaires au projet. Le projet entraînera des dépenses en immobilisations importantes pour l'établissement des installations nécessaires. Il fera augmenter les réserves et pourrait permettre d'étendre la production du champ au-delà de la durée de vie projetée initialement. En février 2011, la Corporation et d'autres participants ont autorisé le financement complet de l'exploitation du Secteur unitaire du Prolongement de la zone sud d'Hibernia (« Secteur unitaire du PSRH »).

CH a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a été acquise par la Corporation le 29 mai 2009. CH est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. CH possède des parts de catégorie A de Chrysler Group LLC (« Chrysler »). La seule activité de CH est de détenir un placement dans Chrysler. Cette participation a été obtenue de Chrysler à la suite de prêts consentis à Chrysler par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada) (« EDC »), partie liée à la CDIC et à CH.

GEN a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. GEN détient des actions ordinaires de la General Motors Company (« GM ») de même que des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de la série A assorti d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. Des renseignements sur ces placements sont présentés à la note 7.

À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son programme permanent d'examen des actifs du gouvernement, qui comprenait l'examen des actifs de certaines sociétés du gouvernement.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement (« PCGR ») reconnus du Canada. Les principales méthodes comptables sont présentées ci dessous :

(a) Règles de consolidation

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, déduction faite des opérations et des soldes intra-groupe. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la CDIC.

Même si la Corporation possède les actions en circulation de PPP Canada Inc. (« PPP »), elle ne consolide pas ses activités puisqu'elle n'exerce aucun contrôle sur les stratégies, les activités ou les placements de PPP et ne retire aucun avantage des activités de cette société.

(b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs et sur la présentation des informations sur les actifs et les passifs éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits, des charges et des gains ou pertes de détention dans le résultat ou le résultat étendu de l'exercice considéré.

La détermination de la juste valeur de certains instruments financiers et l'évaluation de leur dépréciation exigent le recours à des estimations et à des hypothèses importantes. Certaines estimations ont trait aux incertitudes liées aux mesures géologiques et aux projections de la date et des frais d'abandon, qui sont courantes dans le secteur de la production de pétrole, de même qu'aux incertitudes liées aux coûts futurs que Canada Eldor Inc. aura à engager pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord d'achat et de vente décrit à la note 10. Les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme considérés comme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté au bilan comprend la trésorerie, la dette bancaire et les acceptations bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à la juste valeur.

(d) Participation dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (SEDH)

Les frais d'exploitation imputés au Compte conjoint après la date d'acquisition de la participation directe ont été capitalisés. Les frais d'exploitation comprennent les coûts de conception, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et d'installations en surface (installations de production extracôtées), et les coûts de forage additionnel et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Avantages de retraite

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les salariés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les méthodes suivantes ont été adoptées :

- i. Le coût des prestations futures gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'extrapolation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée.
- ii. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel (de la perte actuarielle) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur l'espérance de vie moyenne des anciens salariés. L'espérance de vie moyenne des anciens employés est de 8,5 ans.

(f) Immobilisations corporelles

La SGCH utilise la méthode de capitalisation du coût entier pour la comptabilisation de ses propriétés pétrolières et gazières. Tous les coûts directement liés à l'exploration et à la mise en valeur de réserves pétrolières, productives ou non, sont capitalisés en un seul centre de coûts au Canada. Ces coûts comprennent l'acquisition de biens pétroliers, les dépenses géologiques et géophysiques, les coûts de forage des puits productifs et non productifs, l'équipement de production, les coûts de mise hors service d'immobilisations et les coûts indirects associés à ces activités. Les produits à la cession sont habituellement déduits du coût complet, sans constatation de gain ou de perte, à moins qu'il y ait une variation d'au moins 20 % du taux d'amortissement pour déplétion et dépréciation.

(g) Dépréciation

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque exercice afin de déterminer si la valeur comptable est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur du bien. La valeur comptable est jugée recouvrable lorsque le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de la production des réserves prouvées, le moindre du coût et de la valeur de marché des biens non prouvés et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède le total des flux de trésorerie actualisés attendus de la production des réserves prouvées et probables, le moindre du coût et de la valeur de marché des biens non prouvés et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs prévus des produits.

(h) Amortissement pour déplétion et dépréciation des actifs pétroliers et gaziers

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une portion des coûts engagés est exclue selon le rapport entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui, selon les prévisions, auront été établies au terme du projet. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile résiduelle estimative, soit de 17 ans.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Conversion des devises

Les produits et les charges découlant d'opérations en devises de la SGCH sont convertis aux taux de change mensuels moyens au moment des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'acquisition des actifs ou de la prise en charge des obligations. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés en résultat.

(j) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au plus faible du coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation.

(k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (« OMHS ») est constatée dans l'exercice au cours duquel l'obligation naît s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. La juste valeur estimative de l'OMHS est comptabilisée à titre de passif et la valeur comptable de l'actif connexe est augmentée du même montant. Le montant capitalisé est amorti selon la méthode d'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif est ajusté à chaque exercice afin de tenir compte de l'écoulement du temps et s'accroît ou diminue en raison de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale, et le montant de la désactualisation est passé en charges dans le résultat de l'exercice. Les coûts réels engagés au moment du règlement de l'OMHS seront imputés à l'obligation.

(l) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôts variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan servent à calculer les actifs ou les passifs d'impôts futurs. Les actifs ou les passifs d'impôts futurs sont mesurés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

(m) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de la production de pétrole et de gaz naturel détenue par la SGCH sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés après déduction des redevances et de la participation aux bénéfices nets.

Le revenu de dividende est comptabilisé dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(n) Instruments financiers

Les instruments financiers sont d'abord constatés à leur juste valeur et classés dans l'une de cinq catégories : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, instruments financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Les mesures subséquentes et les variations comptables de la juste valeur dépendront de leur classement, comme suit : les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur si un marché existe et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation, moment où les montants seront alors comptabilisés en résultat net. En l'absence de marché, les actifs disponibles à la vente sont évalués au coût et ajustés pour dépréciation, la perte de valeur étant passée en charges. Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Corporation a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada comme détenus à des fins de transaction. Les créances sont classées comme des prêts et créances. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers.

Les actions privilégiées de GM sont classées comme détenues à des fins de transaction.

Les bons de souscription d'actions d'Air Canada étaient classés comme détenus à des fins de transaction.

La participation dans Chrysler est classée comme disponibles à la vente et est comptabilisée au coût, car cet instrument n'est pas coté sur un marché actif. Si un marché se crée pour les instruments financiers désignés comme disponibles à la vente, ils seront évalués à la juste valeur et les variations seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Les actions ordinaires de GM sont classées comme disponibles à la vente. En 2009, ces actions ont été comptabilisées au coût. Comme les actions ordinaires de GM ont commencé à être échangées en bourse en 2010, les actions détenues à la date de clôture sont évaluées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat étendu. Quand un placement est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu est viré au résultat net.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés selon le cas à la date du règlement.

Les coûts de transaction liés à la vente d'instruments financiers sont inclus dans les charges de la Corporation, à l'exception des frais de courtage qui sont déduits du gain ou de la perte sur la vente.

Instruments financiers – Informations à fournir

Les évaluations de la juste valeur qui sont comptabilisées au bilan sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 1 est évaluée selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 2 est évaluée selon des données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3 est évaluée selon des données non observables qui ont une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La juste valeur est le montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les informations à fournir à cet égard se trouve à la note 16 d).

3. Futures modifications comptables

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a confirmé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) au lieu des PCGR canadiens pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 et que ces états devront présenter des chiffres correspondants pour 2010. La Corporation étant une entreprise publique, elle est tenue d'adopter les IFRS à compter du 1er janvier 2011.

L'adoption des IFRS représente une modification importante des normes comptables et la transition des PCGR canadiens aux IFRS représente une tâche considérable pouvant avoir des répercussions importantes sur la situation financière et les résultats de l'exploitation déclarés. La Corporation prévoit être en mesure d'adopter les IFRS à la date cible conformément à son plan de transition. La Corporation a effectué une évaluation des différences entre les PCGR canadiens et les IFRS et est en train de mesurer les effets que les IFRS pourraient avoir sur elle.

La Corporation a effectué un examen approfondi des secteurs où les différences sont importantes afin de recenser précisément toutes les différences entre les PCGR canadiens et les IFRS et de sélectionner les méthodes comptables conformes aux IFRS qu'elle appliquera dorénavant. Elle a aussi examiné les principaux secteurs pour relever tout problème en matière de technologies de l'information, l'incidence sur les contrôles internes de l'information financière et les répercussions sur ses activités.

La Corporation a réalisé une analyse quantitative préliminaire des changements prévus pour se conformer aux IFRS. Les principaux postes touchés par la transition aux IFRS sont les instruments financiers, les avantages sociaux futurs et les provisions. La Corporation prévoit que l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente à la date de transition, soit le 1er janvier 2010, diffèrera de façon significative des valeurs établies au coût au 31 décembre 2009.

Cependant, ces variations de valeur n'auront pas d'incidence sur l'exploitation, les flux de trésorerie ou la stabilité financière de la Corporation. La Corporation continue de surveiller les modifications apportées aux normes pouvant avoir une incidence sur les informations à fournir ou sur les traitements comptables selon les IFRS.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes dans un compte du Trésor du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Au 31 décembre, les sommes déposées dans un compte du Trésor s'établissaient comme suit :

	2010		2009	
CEI à l'ouverture de l'exercice	44 357	\$	44 181	\$
Intérêts attribués	181		176	
Retrait	(5 000)		-	
CEI à la clôture de l'exercice	39 538	\$	44 357	\$
SGCH à l'ouverture de l'exercice	93 679	\$	93 308	\$
Dépôt	-		-	
Intérêts attribués	433		371	
SGCH à la clôture de l'exercice	94 112	\$	93 679	
Trésor à l'ouverture de l'exercice	133 650	\$	138 036	\$
Représenté par :				
Tranche à court terme	7 746	\$	7 284	\$
Tranche à long terme	125 904		130 752	
	133 650	\$	138 036	\$

CEI a déposé des sommes dans le compte du Trésor en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la restauration des sites et aux déchets historiques. La tranche à long terme du compte du Trésor a été affectée par CEI aux obligations à long terme et aux autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des sites et aux déchets historiques.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor en prévision de l'abandon futur des installations du champ Hibernia et pour constituer une réserve contre les risques.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux représentant 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt moyen s'établissait à 0,46 % pour l'exercice (0,40 % en 2009). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à l'exploitation et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2009). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1er juin 2011.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 3 138 \$ (zéro en 2009) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé pour déplétion et dépréciation.

			2010		2009	
	Cost	Accumulated depletion and depreciation	Net book value		Net book value	
Projet d'exploitation du champ Hibernia						
Installations de production extracôtières	405 231	\$ 313 518	\$ 91 713	\$	109 154	\$
Coûts de forage	230 074	227 583	2 491		4	
	635 305	541 101	94 204		109 158	
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	28 246	11 288		13 547	
Immobilisations corporelles	674 839	\$ 569 347	\$ 105 492	\$	122 705	\$

Au 31 décembre 2010, le coût des immobilisations corporelles a été réduit du montant des crédits d'impôt à l'investissement de 58 013 \$ (57 871 \$ en 2009).

Les coûts des biens non prouvés et les principaux coûts du projet d'exploitation de 57 706 \$ (60 849 \$ en 2009) ont été exclus du calcul de la déplétion. Les coûts d'exploitation futurs de 143 800 \$ (308 380 \$) ont été inclus dans le calcul de la déplétion.

La Corporation a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2010 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen des prix futurs estimatifs suivants :

6. Immobilisations corporelles (suite)

Exercice	Pétrole brut Brent \$US/ baril	
2011	84,46	\$
2012	87,49	
2013	89,52	
2014	92,20	
2015	94,05	
2016	95,93	
2017	97,85	
2018	99,80	
2019	101,80	
2020	103,83	

Après 2020, les prix augmentent, selon les prévisions, de 2,0 % par exercice jusqu'à l'épuisement des réserves. Un taux de change de 0,95 \$ a été utilisé pour convertir les dollars américains en dollars canadiens.

La valeur comptable des immobilisations corporelles de la SGCH n'a subi aucune perte de valeur par suite du calcul du plafonnement du coût entier pour 2010 (zéro en 2009).

7. Placements

	2010		2009	
Actifs détenus à des fins de transaction				
Actions privilégiées de GM	421 000	\$	447 000	\$
16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de la série A Dividende de 9,0 % versé trimestriellement, droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action				
Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada	–		633	
Actifs disponibles à la vente				
Participation dans Chrysler	20 000		20 000	
24 615 parts de catégorie A				
Actions ordinaires de GM	4 728 802		2 680 000	
140 084 746 actions ordinaires (après fractionnement des actions 3:1) (58 368 644 actions ordinaires avant le fractionnement en 2009)				
	5 169 802	\$	3 147 633	\$

7. Placements (suite)

	2010		2009	
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction				
Actions privilégiées de GM				
Perte de change latente	(22 000)	\$	(48 000)	\$
Gain (perte) de juste valeur latent(e)	(4 000)		26 000	
Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada				
Gain de juste valeur latent	-		633	
	(26 000)	\$	(21 367)	\$
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction				
Actions ordinaires de GM				
Perte de change latente	(313 937)	\$	-	\$
Gain de juste valeur latent	2 898 739		-	
	2 584 802	\$	-	
Gain sur la vente de placements				
Actions ordinaires de GM				
Perte de change réalisée	(65 924)	\$	-	\$
Gain de juste valeur réalisé	702 081		-	
	636 157		-	
Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada				
Gain de juste valeur latent	1 234		-	
	637 391	\$	-	\$

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les actions privilégiées de GM, qui ne sont pas cotées, ont été désignées comme étant détenues à des fins de transaction. Elles ne peuvent être classées comme disponibles à la vente en raison de l'impossibilité de mesurer l'option intégrée par l'émetteur qui lui permet de racheter les actions après le 30 décembre 2014. Puisqu'il est impossible d'évaluer raisonnablement cette option séparément, l'instrument d'action privilégiée entier est évalué à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur a été établie en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon un taux d'intérêt applicable à des actions privilégiées comparables et les caractéristiques propres aux actions privilégiées émises, y compris le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action. La variation de valeur a été comptabilisée en résultat comme perte de change latente de 22 000 \$ et une diminution de la juste valeur de 4 000 \$. Les actions privilégiées ne sont assujetties à aucune restriction à la vente. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont versés trimestriellement en dollars américains et la Corporation a pour politique de convertir les dollars américains en dollars canadiens au taux au comptant en vigueur. GEN a reçu 36 856 \$ (16 538 \$ en 2009) de dividendes sur les actions privilégiées.

Les bons de souscription des actions d'Air Canada ont été vendus en 2010. Le produit net de la vente est de 1 867 \$ et la CDIC a comptabilisé un gain de 1 234 \$.

7. Placements (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Lors de leur constatation initiale dans l'exercice 2009, les placements dans les actions ordinaires de GM et de la participation dans Chrysler ont été classés comme actifs financiers disponibles à la vente.

La participation dans Chrysler n'est pas cotée sur un marché actif et est comptabilisée au coût. Lorsqu'un marché actif existera pour cette participation, sa juste valeur sera constatée à chaque date de clôture et toute variation de la valeur sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. CH est partie à une convention de participation de Chrysler qui l'autorise à vendre sa participation dans certaines situations, et qui l'oblige à la vendre dans d'autres situations. CH n'est pas tenue en raison de sa participation de financer les pertes subies par Chrysler. Les droits de vote sont précisés dans des conventions signées par tous les détenteurs de participation.

Au cours de l'exercice 2009, les actions ordinaires de GM n'étaient pas cotées sur un marché actif et ont donc été comptabilisées au coût au 31 décembre 2009. Le 18 novembre 2010, GM a lancé un premier appel public à l'épargne (PAPE) au New York Stock Exchange et au Toronto Stock Exchange. Les actions ordinaires de GM ont alors cotées sur un marché actif et, par conséquent, les actions détenues à la date de clôture ont été réévaluées à la juste valeur et la variation par rapport à la valeur comptable initiale de 2 143 999 \$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. GEN est partie à une convention de participation et à d'autres ententes qui l'empêchent de vendre les actions ordinaires dans certaines situations. Par conséquent, la juste valeur a été établie au cours obtenu par les actions ordinaires de GM cotées sur le marché actif après escompte en raison des restrictions imposées à la capacité de GEN de vendre les actions. Avant le PAPE, chaque action de GM a été fractionnée en trois, ce qui a porté le nombre d'actions ordinaires en circulation de 58 368 644 actions à 175 105 932 actions. En novembre et décembre 2010, GEN a vendu 35 021 186 de ses actions ordinaires au prix du PAPE de 33 \$ l'action après déduction de la commission de 0,75 %, ce qui lui a permis de réaliser un gain de 636 157 \$.

8. Obligation locative – Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu une entente d'affrètement à temps et d'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. Les obligations fixes annuelles assumées par la SGCH, tant pour l'élément immobilisations que pour l'élément exploitation, se chiffraient à environ 5 960 \$ en 2010 (5 099 \$ en 2009). Les paiements aux termes de l'entente d'une durée initiale de dix ans ont débuté en 1997. L'entente prévoyait une option de reconduction unique de cinq ans qui a été exercée en novembre 2007. Elle prévoyait aussi cinq options de reconduction facultatives de deux ans, la durée totale de la location ne pouvant excéder 25 ans. L'affrètement à temps a été considéré comme un contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée sous réserve que les options de reconduction soient exercées, et figure au bilan au poste « Immobilisations corporelles ».

8. Obligation locative – Pétrolier de brut (suite)

L'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 2,92 % sur 17 ans comme suit :

2011	1 723	\$
2012	1 756	
2013	1 894	
2014	1 614	
Par la suite	–	
Paiements minimaux aux termes de l'obligation locative	6 987	
Moins le montant représentant les intérêts	(393)	
Obligation locative	6 594	\$

L'obligation locative totale se compose de ce qui suit :

Tranche à court terme	1 552	\$
Tranche à long terme	5 042	
Obligation locative	6 594	\$

La SGCH a conclu un accord pour la réservation d'une capacité (« ARC ») avec un autre propriétaire d'Hibernia pour l'utilisation d'une partie de son temps d'affrètement du Mattea. L'ARC est entré en vigueur le 7 novembre 2010. L'accord prévoit le remboursement des éléments immobilisations et exploitation des frais de transport associés à la quote-part des coûts d'affrètement du Mattea par la SGCH. Les fonds reçus, qui ont totalisé 951 \$ pour 2010, sont déduits des charges d'exploitation à l'état des résultats et du résultat étendu.

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime le passif futur non actualisé à 144 904 \$. Les coûts estimatifs des OMHS peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les écarts entre les résultats et les prévisions antérieures et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2043. Un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit de 5,0 % et un taux d'inflation de 1,66 % ont servi à calculer la juste valeur des OMHS.

Au 31 décembre, les variations des OMHS se présentaient comme suit :

	2010		2009	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations				
à l'ouverture de l'exercice	31 691	\$	62 702	\$
Charge de désactualisation	1 585		3 135	
Changements d'estimations	(3 319)		(30 980)	
Règlement de l'obligation pour abandon	(2 374)		(3 166)	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations				
à la clôture de l'exercice	27 583	\$	31 691	\$

10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Ces obligations ont trait à la restauration des lieux, aux déchets historiques et aux avantages complémentaires de retraite, et s'établissent comme suit :

	2010		2009	
Tranche à court terme				
Restauration des lieux	2 535	\$	2 039	\$
Déchets historiques	4 673		4 673	
Avantages complémentaires de retraite	345		360	
	7 553		7 072	
Tranche à long terme				
Restauration des lieux	11 414		9 491	
Déchets historiques	6 337		6 337	
Avantages complémentaires de retraite	1 882		1 905	
	19 633		17 733	
Total des obligations liées à la vente d'actifs	27 186	\$	24 805	\$

(a) Restauration des lieux

La restauration des lieux englobe tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses qui sont soumises à une incertitude, notamment le temps nécessaire à la restauration et les coûts pour l'exercice. L'estimation actuelle des coûts et le montant comptabilisé au 31 décembre 2010 s'élevaient à 13 949 \$ (11 530 \$ en 2009).

(b) Déchets historiques

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988, CEI et Cameco ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des frais d'exploitation normaux, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et des actifs de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces coûts communs liés aux déchets historiques. La seconde tranche de 98 000 \$ des coûts communs est partagée dans une proportion de 23/98 par Cameco et de 75/98 par CEI. Celle-ci a pris en charge les coûts communs excédant 100 000 \$. Si CEI est incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, c'est le gouvernement qui prendra cette obligation à sa charge, tel que convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

Le gouvernement cherche des solutions pour la gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés aux sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. Le montant définitif des coûts communs est en grande partie fonction des résultats de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(b) Déchets historiques (suite)

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des deux sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au déclassement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relative à ces coûts antérieurs. Au 31 décembre 2010, le gouvernement avait acquis le site Welcome, mais n'avait pas encore exercé son option concernant Port Granby.

CEI et Cameco sont tenues de prendre ces coûts communs en charge jusqu'à ce que la propriété des deux sites soit transférée au gouvernement du Canada. Les coûts associés au nettoyage de ces sites ne pouvaient être déterminés de façon raisonnable au 31 décembre 2010.

CEI doit assumer l'obligation continue liée aux divers déchets entreposés sur le site de Port Hope dans deux emplacements précis. Cameco fournit à CEI une estimation des coûts communs susceptibles d'être engagés pour l'entreposage des déchets existants au moment de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988. CEI comptabilise sa quote-part selon la formule de partage des coûts convenue et cette estimation.

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs prévus dans l'accord de 1988. CEI a refusé de payer les sommes facturées depuis 2005 par Cameco pour les coûts réels engagés et n'entend pas payer les montants futurs qui seront facturés tant qu'une entente n'aura pas été conclue quant à l'interprétation de la définition des déchets existants réputés être couverts par les dispositions de l'entente sur les coûts communs. Le règlement de cette question pourrait, à terme, avoir une incidence sur le montant que CEI doit prendre en charge au titre des coûts liés aux déchets communs.

En septembre 2007, la CCSN a approuvé un projet modifié présenté par Cameco qui estimait à 96 000 \$ le coût, pour Cameco, du déclassement de certaines parties de la raffinerie de Port Hope ainsi que des divers sites d'entreposage des déchets (« Vision 2010 »). Cameco n'a pas communiqué officiellement à CEI sa quote-part éventuelle des coûts liés au déclassement. De plus, la quote-part de CEI ne pourra être déterminée tant que le différend au sujet de l'interprétation des coûts communs aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988 n'aura pas été réglé. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la Corporation au 31 décembre 2010. L'incidence éventuelle de Vision 2010 sur les coûts liés aux déchets de surface ne peut être déterminée.

Cameco a informé CEI qu'elle tenait celle-ci en partie ou totalement responsable des coûts liés à la contamination des sols ou à la contamination de l'eau d'une usine de Port Hope. Cameco a indiqué que les coûts de décontamination jusqu'à présent s'élevaient à environ 10 000 \$ et qu'elle s'attendait à des coûts permanents pour le traitement des eaux souterraines de 1 000 \$ à 2 000 \$ par année. L'incidence éventuelle, s'il en est, des coûts de cette usine ne peut être déterminée.

CEI a accepté avec Cameco de soumettre ces différends à l'arbitrage. CEI avait comptabilisé 11 010 \$ au 31 décembre 2007 pour des coûts communs en fonction des estimations fournies par Cameco. En raison des incertitudes mentionnées, il est impossible de déterminer de manière raisonnable la révision pouvant être apportée au montant comptabilisé. Par conséquent, la provision pour déchets historiques est demeurée inchangée au 31 décembre 2010.

10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(c) Avantages de retraite

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'extrapolation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2008. La prochaine extrapolation actuarielle aura lieu au plus tard le 30 septembre 2011.

Les avantages en question comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2010		2009	
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 946	\$	2 694	\$
Prestations versées	(230)		(238)	
Intérêts débiteurs	147		183	
Perte actuarielle	156		307	
Solde à la clôture de l'exercice	3 019	\$	2 946	\$
Passif au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 265	\$	2 306	\$
Prestations versées	(230)		(238)	
Intérêts débiteurs	147		183	
Amortissement de la perte actuarielle nette	45		14	
Solde à la clôture de l'exercice	2 227	\$	2 265	\$
Passif au titre des prestations constituées représenté par				
Tranche à court terme	345	\$	360	\$
Tranche à long terme	1 882		1 905	
	2 227	\$	2 265	\$
Autres renseignements				
Déficit du régime	(3 019)	\$	(2 946)	\$
Perte actuarielle nette non amortie	792		681	
Passif au titre des prestations constituées	(2 227)	\$	(2 265)	\$

10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(c) Avantages de retraite (suite)

Le régime d'avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée., ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées de CEI sont les suivantes :

	2010	2009
Taux d'actualisation	4,3%	5,2%
Taux d'augmentation des soins de santé	9,0%	9,0%
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0%	5,0%

Le taux tendanciel présumé des coûts de soins de santé aux 31 décembre 2010 et 2009 a été de 9 % et ce taux tendanciel a été atteint en 2008.

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante en 2010 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	99	\$ (98)
Total du coût des services rendus et des intérêts	5	(5)

11. Impôts sur les bénéfices

La CDIC, CEI, CH et GEN ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices au Canada contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis aux impôts sur les bénéfices aux États-Unis. CH est assujetti aux impôts sur les bénéfices aux États-Unis.

La SGCH a droit à des déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, pour réduire le bénéfice imposable des exercices à venir.

L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses déductions fiscales au titre des ressources a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

- a) La charge d'impôts de l'exercice diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 31,33 % (32,33 % en 2009) au bénéfice avant impôts. L'écart provient des éléments suivants :

11. Impôts sur les bénéfices (suite)

	2010		2009	
Charge d'impôts prévue calculée	56 965	\$	38 225	\$
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :				
Révisions des déclarations fiscales antérieures	485		(1 599)	
Ajustements des réserves	-		1 257	
Incidence des modifications des taux d'imposition	(300)		(9)	
Taux de change et divers	542		(312)	
Total de la charge d'impôts	57 692	\$	37 562	\$
Charge d'impôts exigibles de l'exercice	60 718	\$	49 227	\$
Réduction des impôts futurs	(3 026)		(11 665)	
Total de la charge d'impôts	57 692	\$	37 562	\$

(b) Au 31 décembre, le passif d'impôts futurs net se compose de ce qui suit :

	2010		2009	
Passif d'impôts futurs				
Immobilisations corporelles	9 748	\$	12 961	\$
Stocks	696		1 460	
Actifs faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	1 329		1 584	
Actif d'impôts futurs				
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(7 810)		(8 978)	
Obligation liée à la recherche et au développement	(1 203)		(1 241)	
Passif d'impôts futurs	2 760	\$	5 786	\$

12. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement pour les exercices clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	2010		2009	
Augmentation des créances	(20 844)	\$	(13 353)	\$
Diminution (augmentation) des impôts à recouvrer	7 654		(7 654)	
Diminution (augmentation) des stocks	513		(326)	
Augmentation des charges payées d'avance	(43)		(114)	
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(19 114)		42 490	
Augmentation (diminution) des impôts à payer	10 044		(34 767)	
Augmentation des autres obligations	2 381		535	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(19 409)	\$	(13 189)	\$
Liée aux :				
Activités d'exploitation	(18 141)	\$	(15 068)	\$
Activités d'investissement	(1 268)		1 879	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(19 409)	\$	(13 189)	\$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la SGCH a payé des impôts de 42 426 \$ (91 506 \$) et des intérêts de 849 \$ (1 617 \$ en 2009), desquels 816 \$ (1 017 \$) sont liés à l'obligation locative.

13. Redevances et participation aux bénéfices nets

(a) Redevances

Conformément à l'accord sur les redevances du Projet d'exploitation du champ Hibernia et à l'accord modifiant les redevances du Projet d'exploitation du champ Hibernia, la SGCH a versé des redevances sur le produit brut de transfert au taux de 30 %, exception faite de la production provenant des blocs faillés désignés « AA » du réservoir de pétrole Hibernia, pour laquelle le taux était de 42,5 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre, 2010, les redevances de la SGCH s'établissaient à 106 189 \$ (46 587 \$ en 2009).

(b) Participation aux bénéfices nets

La SGCH est aussi partie à l'accord de participation aux bénéfices nets (PBN), qui prévoit le versement d'une PBN de 10 % au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia. La PBN est fondée sur les ventes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts cumulatifs en capital, d'exploitation et de transport admissibles. L'obligation au titre de la PBN est entrée en vigueur en février 2009, et l'obligation de la SGCH a totalisé 34 488 \$ en 2010 (17 958 \$ en 2009).

14. Engagements et éventualités

- a) La SGCH a conclu un accord de services pour la réservation d'une capacité avec Newfoundland Transshipment Limited aux termes duquel elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser une partie du coût de l'exploitation du terminal sur une période de dix ans, laquelle se termine le 31 décembre 2020. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 795 \$ par année.
- b) La quote-part assumée par la SGCH des engagements contractuels annuels et des obligations locatives annuelles pour les bureaux, le matériel, les terrains et installations d'entreposage de la SEDH ainsi que sa propre obligation locative pour les bureaux sont approximativement les suivantes :

2011	6 805	\$
2012	4 513	
2013	1 309	
2014	551	
2015	13	
Par la suite	–	
	13 191	\$

- c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains articles de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, du Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$. Le billet vient à échéance le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2010, aucun prélèvement n'avait été effectué sur le billet. La quote-part de la SGCH de cet engagement s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme d'un montant brut de 30 000 \$ (voir la note 5). Au 31 décembre 2010, aucun prélèvement n'avait été effectué sur les lettres de crédit.

- d) La SGCH a l'obligation de consacrer des fonds à des projets de recherche et développement admissibles, conformément aux lignes directrices prescrites par l'OCTLHE. Les dépenses en recherche et développement de la SGCH étant actuellement insuffisantes, elle a comptabilisé un passif de 4 248 \$ (3 837 \$ en 2009) qui est inclus dans les crédettes et charges à payer.
- e) CEI et le gouvernement du Canada sont poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 \$ lié aux présumés frais engagés par Rio à la suite de contrats de livraison de minerais d'uranium dans les années 1950 et 1960. Le gouvernement et CEI se défendent contre cette poursuite.

Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant. Aucune charge à payer n'a été portée au bilan.

- f) CEI est codéfenderesse avec la province de l'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite contre CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant. Aucune charge à payer n'a été portée au bilan.

15. Gestion du capital

La Corporation considère sa structure de capital comme le regroupement de ses capitaux propres, lesquels sont constitués du capital-actions, du surplus d'apport, du cumul des autres éléments du résultat étendu et du déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des opérations générales pour atteindre leurs objectifs et poursuivre leurs activités.

Dans le cas de la SGCH, de façon à pouvoir continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, la SGCH surveille continuellement les changements à la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole. CEI surveille continuellement sa situation de trésorerie pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. CH et GEN ont été financées par les surplus d'apport grâce aux titres de capitaux propres reçus sans qu'elles aient eu à engager des dépenses. CH finance des activités grâce à des apports de capital et, provisoirement, grâce aux prêts consentis par sa société mère. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en numéraire provenant des actions privilégiées qu'elle détient et à la vente d'actions ordinaires. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de CH et de GEN, ces sources de financement sont considérées comme adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital-actions de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la Corporation au cours de l'exercice.

16. Risques pour la Corporation

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la Corporation est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité et au risque de marché, et la fluctuation des prix des marchandises et des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat étendu.

La présente note présente de l'information sur l'exposition de la Corporation aux risques mentionnés précédemment ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. En 2010, la majeure partie de la production de pétrole de la SGCH a été vendue par l'intermédiaire d'un accord de commercialisation. La Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible puisque la SGCH partage les cargaisons avec le négociant. En outre, le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois et qui sont évalués au coût majoré des intérêts cumulés allant de 0,10 % à 1,12 % (de 0,20 % à 1,56 % en 2009). Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des créances ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à prendre de dispositions particulières concernant les créances douteuses ni à radier de créances en 2010 ou 2009. Au 31 décembre 2010, les créances comprenaient les montants suivants :

	2010		2009	
Moins de 120 jours	35 671	\$	14 912	\$
Plus de 120 jours	192		107	
Total des créances	35 863	\$	15 019	\$

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la CDIC s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses passifs financiers à leur échéance. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

La situation de la Corporation en matière de liquidités dépend des flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation. Les flux de trésorerie futurs prévus rattachés à la participation directe au Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions de frais d'exploitation et de dépenses en immobilisations futures. Dans ces conditions et étant donné que la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 129 884 \$ au 31 décembre 2010 (105 416 \$ en 2009), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir les liquidités des filiales, certains frais d'exploitation et engagements des filiales sont financés par des apports de capital de la Corporation.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations des taux de change, du prix des marchandises et/ou des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat net ou le résultat étendu de la Corporation.

16. Risques pour la Corporation (suite)

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite de variations des taux de change. Les cours du marché au Canada pour le pétrole sont influencés par des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Toute la production de pétrole de la SGCH est transigée en dollars américains puis est convertie en dollars canadiens au taux de change au comptant, ce qui expose la Corporation aux fluctuations du taux de change. Une variation d'un pour cent du taux de change aurait une incidence d'environ 1 400 \$ sur le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (1 117 \$ en 2009).

Puisque le revenu de dividende est reçu en devise étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la Corporation sont exposés aux fluctuations du taux de change. La Corporation est exposée aux fluctuations du taux de change lors de toute évaluation de la juste valeur des instruments financiers dont les variations ont une incidence sur le résultat ou le résultat étendu ainsi que sur le revenu de dividende converti en dollars canadiens. Une variation de un pour cent du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain aurait une incidence de 362 \$ sur le résultat net.

(ii) Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite de la fluctuation des prix des marchandises, ce qui aurait une incidence sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les prix obtenus par la SGCH pour sa production sont fonction de la conjoncture économique mondiale qui régit l'offre et la demande. La totalité de la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la SGCH au risque de fluctuation des prix. Une variation d'un dollar du prix du baril de pétrole aurait eu une incidence d'environ 2 167 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2 293 \$ en 2009).

(iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite de la fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations du taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à taux fixe. Le risque n'est pas considéré comme étant important, car les intérêts créditeurs représentent moins de un pour cent du total des produits de la Corporation.

La Corporation n'était pas partie à des swaps de taux d'intérêts ou à des contrats financiers au 31 décembre 2010 ou au cours de l'exercice (zéro en 2009). Une variation d'un dollar du prix du baril de pétrole aurait eu une incidence sur le résultat net après impôts d'environ 1 793 \$ (2009 - \$1,184).

(iv) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché.

Les variations de la valeur de marché auront une incidence sur les autres éléments du résultat étendu, sur les bénéfices futurs et sur les flux de trésorerie lorsque la Corporation se départira des participations. Étant donné que des instruments financiers détenus à des fins de transaction par la Corporation sont libellés en devises étrangères, l'ajustement entraîné par la conversion des devises pourrait aussi faire fluctuer la valeur de marché. Toute variation de 10 % du prix des actions ordinaires de GM aurait un effet de 475 447 \$ sur les autres éléments du résultat étendu, sans compter l'effet de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Si un marché se crée pour les actions ordinaires et privilégiées de GM et pour la participation dans Chrysler, la juste valeur de ces actifs sera directement exposée à un autre risque de prix et les variations des valeurs de marché auront une incidence sur les résultats. Toute variation de un pour cent du taux d'actualisation utilisée pour établir la valeur des actions privilégiées de GM aurait une incidence d'environ 14 000 \$ sur le résultat net, sans compter l'effet de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

16. Risques pour la Corporation (suite)

(d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs de la Corporation au 31 décembre 2010 regroupées selon les niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129 884	\$ 129 884	\$ –	\$ –
Sommes déposées dans un compte du Trésor	133 650	133 650	–	–
Actions privilégiées de GM	421 000	–	421 000	–
Actions ordinaires de GM	4 728 802	–	4 728 802	–
Total	5 413 336	\$ 263 534	\$ 5 149 802	\$ –

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des créditeurs et charges à payer se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

17. Opérations entre parties apparentées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les personnes apparentées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la CDIC a versé au gouvernement du Canada des dividendes d'un montant de 1 289 130 \$ (89 000 \$ en 2009).

18. Informations complémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH au 31 décembre comme suit :

Bilan

	2010		2009	
Actif				
À court terme	100 950	\$	99 447	\$
À long terme	205 292		218 934	
	306 242	\$	318 381	\$
Passif				
À court terme	39 852	\$	51 063	\$
À long terme	35 385		44 444	
	75 237		95 507	
Capitaux propres	231 005		222 874	
	306 242	\$	318 381	\$

Résultats

Produits				
Ventes nettes de pétrole brut	248 789	\$	201 600	\$
Autres produits (pertes)	(316)		2 756	
Charges				
Total des charges	(66 650)		(86 177)	
Impôts sur les bénéfices	(57 692)		(37 562)	
Résultat net après impôts	124 131	\$	80 617	\$

Flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	140 037	\$	106 059	\$
Activités de financement	(116 968)		(92 959)	
Activités d'investissement	(31 099)		(16 436)	
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 030)	\$	(3 336)	\$